



A retourner à:

Personalfürsorgestiftung der LARAG AG
Herr Martin Widmer
Postfach
Toggenburgerstrasse 104
9500 Wil

Nom Prénom:	Date de sortie:			
No. AVS:	Date de naissance:			
Type de retraite:	<input type="checkbox"/> ordinaire	<input type="checkbox"/> anticipée	<input type="checkbox"/> différée	<input type="checkbox"/> partielle

Demande de prestation de vieillesse

- Je demande le versement **en espèces** de la prestation de vieillesse.
- Je demande la prestation de vieillesse sous forme de paiements **mensuels de la rente**.
- Je demande un retrait **partiel de capital** d'un montant de CHF:
Le capital restant est versé sous forme de rente.

Demande de versement de la prestation transitoire en cas de retraite anticipée

- Je demande le versement **en espèces** de la prestation transitoire suite à une retraite anticipée.
- Je demande la prestation transitoire sous forme de paiements **mensuels de la rente**.

État civil

- célibataire, divorcé(e) ou veuf(ve)
⇒ *en cas de paiement en espèces: joindre un certificat d'état civil récent*
- marié(e) ou en partenariat enregistré
⇒ *en cas de paiement en espèces: remplir la déclaration de consentement du conjoint*

Nombre d'enfants ayant droit à une rente:
à la date de sortie moins de 18 ans ou moins de 25 ans et en formation
⇒ veuillez joindre les justificatifs

Informations sur le conjoint

Nom Prénom:			
Date de naissance:		No. AVS:	

Rachat dans la caisse de pension

- Je n'ai effectué aucun rachat au cours des trois années précédant ma retraite.
- J'ai effectué les rachats suivants au cours des trois années précédent mon départ à la retraite:

Date:		Montant:	
-------	--	----------	--

Bénéficiaire	
Nom Prénom:	
Adresse au moment du versement:	
Coordonnées bancaires: Adresse et IBAN	
Date	Signature de la personne assurée

Déclaration de consentement du conjoint (seulement en cas de paiement en espèces)	
J'accepte le paiement en espèces.	
Date	Signature du conjoint

Veuillez joindre une copie de la carte d'identité du conjoint.
Pour les retraits en espèces à partir de CHF 50'000, la signature du conjoint doit être certifiée officiellement.